



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Montauban, le 26 janvier 2022

Communiqué de presse

PERSISTANCE ALERTE POLLUTION ATMOSPHERIQUE

La préfète de Tarn-et-Garonne vous informe de la persistance de l'alerte sur la pollution atmosphérique, qui a débuté le mercredi 26 janvier 2022, pendant la journée du jeudi 27 janvier, entraînant le maintien des mesures prévues dans l'arrêté préfectoral du 1^{er} février 2017 relatif à la pollution atmosphérique :

- toute incinération à l'air libre est interdite
- la vitesse maximale autorisée des véhicules à moteur est abaissée de 20 km/h sur les axes autoroutiers du département.

L'évolution de cet épisode de pollution peut être suivie sur le site de l'ATMO Occitanie :

www.atmo-occitanie.org